

Critérium Individuel Régional B 2023/2024

Dimanche 17 mars 2024 organisé par la Commission sportive régionale
à Achicourt, Rue d'Agny

Arbitrage : Marie Noëlle DUBREUCQ, Sébastien JOLY & Xavier GODIN

Horaire	Catégories		
8H30	C9 C5A C11	GARCONS nés en 2007 et 2008 MESSIEURS nés de 1980 à 2002 GARCONS nés en 2009 et 2010	Cadets Messieurs A Minimes M
9H30	C13 C3 C5C	GARCONS nés en 20011 et 2012 MESSIEURS nés de 1969 à 1979 MESSIEURS de classement inférieur à 1200 pts. Non qualificative pour les nationaux.	Benjamins Vétérans 1 Messieurs C
10H30	C0 C7 C1	MESSIEURS nés en 1958 et avant MESSIEURS nés de 2003 à 2006 MESSIEURS nés de 1959 à 1968	Vétérans 3 Juniors M Vétérans 2
11H30	C0A C6 C15 C4 C12	MESSIEURS nés en 1947 et avant Non qualificative pour les nationaux DAMES nées de 1980 à 2002 GARCONS nés en 2013 et après Non qualificative pour les nationaux DAMES nées de 1967 à 1979 FILLES nées en 2009 et 2010	Vétérans 4 Dames Poussins Vétérans 1 Dames Minimes F
12H30	C10 C14	FILLES nées en 2007 et 2008 FILLES nées en 2011 et 2012	Cadettes Benjamins
13H30	C2 C16	DAMES nées en 1966 et avant FILLES nées en 2013 et après Non qualificative pour les nationaux	Vétérans 2 Dames Poussines
14H30	C8	FILLES nées de 2003 à 2006	Juniors F

EXTRAITS DU REGLEMENT REGIONAL :

Tout désistement doit être signalé au juge arbitre dès que possible et au moins 7 jours avant l'épreuve (soit le 10 mars 2024). Passé ce délai, il sera nécessaire de le motiver par écrit accompagné d'un justificatif pour qu'il ne soit pas considéré comme forfait avec application d'une amende de 25 €.

- Pour le 59 à Marie Noëlle Dubreucq, 06 98 85 77 06 ou mndubreucq@wanadoo.fr
- Pour le 62 à Sébastien Joly, Tél : 06 84 10 26 04 ou ufolep62tt.lens@gmail.com

Des matchs de classement seront organisés après les ¼ de finale pour établir un classement pour les places 5 à 8 dans toutes les séries. Les séries C15, C16, C5C et V4 ne sont pas concernées par cette mesure.

- « Tout joueur ne participant pas à un match de classement sera classé à la dernière place du tour. »
- Tout joueur, ne peut quitter la compétition sans en avoir été éliminé s'il n'a pas l'autorisation expresse du juge arbitre. Ce joueur sera classé à la dernière place du tour et une amende de 10 € sera appliquée